

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 222-2017
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.574

Déposée le: 12.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Rudin (Lyss, pvl)
Kohli (Bern, PBD)
Reinhard (Thun, PLR)
Stampfli (Bern, PS)
Jost (Thun, PEV)
Kullmann (Hilterfingen, UDF)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 330/2018 du 28 mars 2018
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Moins de bouchons, des transports moins coûteux et une plus grande attractivité grâce à la gestion de la mobilité

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier la mise en place d'une plateforme de gestion de la mobilité dans le canton. Cette plateforme doit servir de centre de coordination pour mettre en réseau les acteurs de la mobilité et s'adresser aux différentes parties prenantes comme les communes, la population et les entreprises. Elle doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- garantir la mobilité nécessaire à la population et à l'économie ;
- exploiter les infrastructures de transport de manière optimale ;
- promouvoir les nouvelles technologies et donc des transports plus efficaces et écologiques ;
- trouver des solutions ensemble pour les problèmes de transport à venir ;
- harmoniser l'écoulement du trafic et décharger les axes de transport aux heures de pointe ;
- promouvoir la gestion de la mobilité dans les entreprises, les communes et lors de constructions ;

- transférer le savoir et soutenir les communes (mobilité électrique, transports scolaires, sécurité sur le chemin de l'école, parents-taxis, etc.) ;
- éliminer les doublons et utiliser les synergies en matière de politique des transports ;
- contrôler les mesures de la politique de transfert dans le but de réduire les coûts des transports.

Le transfert de ressources ou de moyens existants permettra à ce centre de coordination de ne pas avoir d'incidence sur le budget.

Développement :

Dans le canton de Berne aussi, la pression sur les infrastructures de transport est de plus en plus forte. Les routes sont toujours plus encombrées et les transports publics touchent à leurs limites aux heures de pointe.

Cela a un effet négatif sur l'attractivité, nuit à l'environnement et affecte la population inutilement, porte préjudice à l'économie et alourdit la facture pour les communes et le canton. Des mesures structurelles et une expansion des infrastructures seules ne permettront pas de résoudre le problème. De plus, financer des projets d'agrandissement pour contrer les pics de charge demande des investissements énormes qui aggravent inévitablement l'endettement.

Les mesures de gestion de la mobilité visent à agir sur la demande. En informant et en sensibilisant, il est possible de proposer de bonnes offres en matière de mobilité pour favoriser l'utilisation du moyen de transport le plus approprié.

La gestion de la mobilité comprend également l'examen de mesures organisationnelles, à l'instar de l'analyse des horaires de début et de fin de cours des écoliers et des étudiants pour alléger le trafic aux heures de pointe. Le potentiel de nouvelles formes de mobilité et de moyens de transport plus écologiques et économes en place est encore loin d'être épuisé, et les technologies s'apprêtent à révolutionner la mobilité (covoiturage, voitures autonomes, etc.) La gestion de la mobilité soutient la mise en application de nouvelles offres et de nouvelles technologies.

La mobilité dépasse les frontières communales. Les mesures du canton et des communes doivent être coordonnées pour trouver de nouvelles solutions de mobilité qui permettront de mettre à profit les synergies et de remédier aux doublons. La stratégie de transports du canton, tout comme celle de nombreuses communes, consiste à :

1. éviter l'augmentation du trafic : en coordonnant le développement des transports et celui de l'urbanisation, le nombre de kilomètres parcourus pourrait être diminué ;
2. transférer le trafic vers les transports publics et passer à une mobilité douce ;
3. gérer le trafic restant pour réduire au minimum les nuisances pour l'homme et l'environnement.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, il faut entreprendre différentes mesures qui dépassent les limites communales. La gestion de la mobilité est un instrument approprié pour implanter les bons moyens de transport et économiser des coûts. Plusieurs cantons l'ont déjà reconnu et ont créé des centres de coordination cantonaux ou des plateformes de gestion de la mobilité avec différents acteurs (communes, associations professionnelles, entreprises de transport, par exemple Aargaumobil [canton d'Argovie], SoMobil [canton de Soleure], Impuls Mobilität [canton de Zurich] et Luzernmobil [canton de Lucerne]). Ensemble, ils forment un organisme de coordination chargé de gérer la mobilité, d'introduire des mesures et d'analyser leurs effets.

Nous ne cherchons pas à attribuer de nouvelles tâches à l'administration en demandant cette plateforme de gestion de la mobilité. Au contraire, le canton doit assumer une tâche de coordination et lancer une plateforme qui rende possible une mise en œuvre optimale de mesures de gestion de la mobilité avec des partenaires issus des Cités de l'énergie, d'associations professionnelles et d'entreprises de transport. Les groupes cibles de la gestion de la mobilité sont les entreprises, les écoles, les communes et la population.

Réponse du Conseil-exécutif

La mise en place de conditions favorables en matière de mobilité, au bénéfice de la population et de l'économie, est une tâche essentielle du canton. Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteurs du postulat selon lequel la gestion de la mobilité peut contribuer notablement à remédier aux problèmes qui se posent dans le domaine des transports. La gestion de la mobilité se caractérise par les mesures « douces » qu'elle met en œuvre : il peut s'agir de mesures de communication incitatives ou organisationnelles, ou encore d'adaptations de réglementations. La gestion de la mobilité concourt ainsi à répondre aux défis actuels des transports de manière proportionnellement peu coûteuse. Elle vient compléter les projets d'infrastructure.

Le canton de Berne a reconnu depuis longtemps qu'il fallait agir, et s'investit dans plusieurs domaines, en coordination avec d'autres cantons et/ou au niveau suisse. Il est ainsi partenaire de Mobilservice, la plateforme pour la gestion de la mobilité en Suisse, qui joue un rôle central en matière de transfert de connaissances, et est également représenté dans la nouvelle plateforme nationale dédiée à la gestion de la mobilité dans la pratique. Le canton est aussi membre, comme de nombreux acteurs de la mobilité en Suisse, de la plateforme « Avenir Mobilité », qui vise à intensifier l'échange et le transfert de connaissances, et à encourager la collaboration intermodale entre toutes les parties prenantes.

Le canton propose en outre aux communes des subventions pour des mesures de gestion de la mobilité dans le cadre de la Convention bernoise sur l'énergie. De telles mesures figurent de plus en plus souvent dans les plans directeurs des pôles de développement cantonaux (PDE). Comme en témoignent les bus hybrides ainsi que l'essai pilote de bus électriques, les innovations et les nouvelles technologies bénéficient elles aussi d'un soutien ciblé.

Le canton s'applique à mieux exploiter les infrastructures en cherchant notamment des solutions avec les écoles pour décharger les transports publics aux heures de pointe. Il a également signé la charte « Work Smart », par laquelle il s'engage à offrir au personnel des possibilités de télétravail et d'aménagement flexible des horaires. Des systèmes de gestion du trafic à grande échelle destinés à assurer une utilisation optimale des infrastructures routières sont en outre en cours d'élaboration, en particulier à la périphérie de la ville de Berne, dans la région Berne nord et à Köniz.

Comme la mobilité ne s'arrête pas aux frontières cantonales, un échange a également lieu au niveau national. Pour les communes et les entreprises, il est notamment possible d'avoir recours aux programmes développés par SuisseEnergie, « Mobilité dans les communes », et « Gestion de la mobilité dans les entreprises ».

Le Conseil-exécutif constate que de nombreuses activités sont déjà menées dans le domaine de la gestion de la mobilité, à différents niveaux. Il considère donc qu'une plateforme supplémentaire gérée par le canton n'est pas absolument nécessaire, et compte tenu des ressources cantonales limitées, il propose par conséquent de rejeter le postulat.

Destinataire

- Grand Conseil